



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 56190

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur le financement du milieu associatif français. L'année 2004 est une année difficile pour l'ensemble de nos associations qui, malgré le rôle prépondérant que nombre d'entre elles jouent en matière de cohésion sociale, sont victimes des diminutions des financements alloués par l'État. La Fédération nationale des foyers ruraux, qui regroupe 3 000 associations, relève ainsi une baisse de 50 % des crédits de l'État en 2004. Le collectif « Associations en danger » a, quant à lui, alerté l'opinion publique sur le danger que représente ce désengagement. D'autre part, la fin du financement des emplois jeunes, annoncée pour 2007, implique que les associations devront bientôt se séparer de nombre de leurs salariés. Et si certaines collectivités locales pourront parfois recréer des emplois associatifs - la région Poitou-Charentes prévoit, par exemple, de créer 1 500 nouveaux emplois associatifs aidés en 2005 - il est clair cependant qu'elles n'auront pas les moyens économiques et financiers pour se substituer entièrement au financement de l'État. Par conséquent, il lui demande de stopper dès maintenant cette dynamique de désengagement systématique de l'État qui menace l'ensemble de notre tissu associatif, c'est-à-dire 1 million d'associations, 12 millions de bénévoles et 1,5 million de salariés.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56190

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 689